



« Opérations avec la clientèle résidente »

Novembre 2021

Présentation

Le tableau M_CLIENRE recense, hors créances et dettes rattachées, les opérations avec la clientèle résidente qui sont enregistrées en classes 2, 4 et 5. La clientèle comprend la clientèle non financière, d'une part, la clientèle financière (OPC monétaires, clientèle financière hors OPC monétaires – c'est-à-dire OPC non monétaires, les organismes de compensation interbancaire (OCOIB), sociétés de holding des sociétés non financières, FCC, FCT et sociétés de titrisation-), d'autre part. Par exception, les lignes de créances douteuses sont servies créances rattachées incluses.

Contenu

Actif – Clientèle non financière résidente

Lignes

Les lignes reprennent :

- les concours à la clientèle qui sont ensuite ventilés par catégorie (créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie (dont l'utilisation d'ouverture de crédit permanent, le différé de remboursement lié à l'usage de carte de paiement, les prêts sur cartes de crédit), crédits à l'équipement, crédits à l'habitat, affacturage, valeurs reçues en pension, comptes ordinaires débiteurs, créances douteuses, autres crédits à la clientèle) ;
- l'encours financier de crédit-bail et d'opérations assimilées ;
- les prêts subordonnés ;
- les créances douteuses sur crédit-bail et opérations assimilées ;
- les prêts consortiaux ;
- la ventilation du total des concours¹ à la clientèle par durée initiale pour les administrations publiques

Colonnes

¹ Sont inclus dans cette rubrique les concours à la clientèle, le crédit-bail et opérations assimilées, les prêts subordonnés et les créances douteuses sur crédit-bail et opérations assimilés.

La clientèle non financière résidente est ventilée selon sept catégories d'agents : les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les particuliers, les sociétés d'assurance et fonds de pension, les sociétés d'assurance, les administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Passif – Clientèle non financière résidente

Lignes

Elles détaillent les ressources (comptes ordinaires créditeurs, valeurs données en pension, comptes d'affacturage, comptes d'épargne à régime spécial ventilés par catégorie, comptes créditeurs à terme ventilés par durée initiale, bons de caisse et bons d'épargne ventilés par durée initiale, les dépôts de garantie, les autres sommes dues, les dettes à l'égard de la clientèle hors autres sommes dues).

Colonnes

La clientèle non financière résidente est ventilée entre huit catégories d'agents : les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les particuliers, les sociétés d'assurance et fonds de pension, les sociétés d'assurance, les administrations publiques hors administrations centrales, les administrations centrales, les ISBLSM.

Clientèle financière

Lignes

Les lignes reprennent :

à l'actif :

- les concours à la clientèle tels que définis au tableau 1, ventilés entre affacturage, valeurs reçues en pension, comptes ordinaires débiteurs et créances douteuses ;
- les prêts à la clientèle financière ventilés par durée initiale ;
- les prêts subordonnés ventilés par durée initiale ;
- les prêts consortiaux.

au passif :

- les comptes ordinaires créditeurs ;
- les comptes d'affacturage ;
- les valeurs données en pension ;
- les autres sommes dues ;
- les emprunts auprès de la clientèle financière ventilés par durée initiale.

Colonnes

La clientèle financière contrepartie est ventilée entre deux catégories :

- les OPC monétaires,
- la clientèle financière hors OPC monétaires, y compris :
 - les OPC non monétaires,
 - les autres intermédiaires financiers, y compris :
 - les OCOIB,
 - les organismes de titrisation),
 - les auxiliaires financiers,
 - les institutions financières captives et prêteurs non conventionnels.

Règles de remise

Établissements remettants

Les établissements de crédit, établissements de crédit et d'investissement (ECI) et assimilé (y compris les succursales d'établissements ayant leur siège dans un État de l'Espace économique européen (EEE)), les sociétés de financement, la Caisse de dépôts et consignations et les émetteurs de monnaie électronique assujettis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires (i.e. remettants mensuels).

Territorialité

Un document est établi pour la zone d'activité France.

Monnaie

Document établi en euros pour leurs opérations en euros et un document établi en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises réunies.

Périodicité

Remise mensuelle.